

Règlement Particuliers des Epreuves (RPE)
Finales des Championnats Interdépartementaux
4X4 M15 Féminin
Le dimanche 28 mai 2023 à TAVERNY (95150)



Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, lundi 22 mai 2023

Saison sportive : 2022/2023



**GYMNASE JEAN BOUIN
111 RUE DE MONTMORENCY
95150 – TAVERNY**

 **01 39 60 02 83 – 06 71 60 91 66**

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Finales des Championnats Interdépartementaux
Catégorie	M15
Code de la division	ICF
Code de la poule	I3A
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	4X4
Genre	Féminin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes qualifiées	4 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Horaire / Lieu / Organisateur / Programme

Jour officiel des rencontres / Horaire	Dimanche 28 mai 2023 : 11h00 - 17h00
Lieu de la compétition	GYMNASE JEAN BOUIN 111 RUE DE MONTMORENCY 95150 – TAVERNY ☎ 01 39 60 02 83 – 06 71 60 91 66
Organisateur	GSA AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU M. DOIDY YANNICK (Correspondant) ☎ 06 10 30 62 81 ✉ avbtavernystleu@gmail.com
Programme sur le site fédéral	▪ M15 Féminin 4X4 : Cliquer ICI

Art. 4 Licences des joueuses

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition « Extension volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Oui
Mixité autorisé	Non (Sauf validation par la CRS)
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M15	Oui
M13 avec simple surclassement	Oui

Art. 5 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin, le kinésithérapeute, l'ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d'Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)

Art. 6 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées	2
Nombre maximum de joueuses mutées « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses option OPEN par match	Illimité (Voir Art 46 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses « assimilés français » (AFR)	illimité

Art. 7 Formule sportive

L'épreuve se déroulera sous forme d'un tournoi à 4 équipes (1 poule).

A l'issue du tournoi, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée championne interdépartementale de sa catégorie.

Cérémonie de clôture et remise des récompenses à l'issue de la dernière rencontre

La participation des 4 équipes à la cérémonie de clôture est obligatoire.

L'équipe absente s'acquittera d'une amende administrative d'un montant de 250 euros - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Absence à une cérémonie protocolaire).

Art. 8 Points et classement

Toutes les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points) - 2 points d'écart** :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- Le nombre de victoires ;
- Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.
- Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- Le résultat de la rencontre directe.

Art. 9 Temps morts

- 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 10 Feuille de match

Le GSA organisateur a la possibilité d'utiliser la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** pour les finales des championnats interdépartementaux.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la **feuille de match papier de type régionale « Plateau » devra être utilisée** : **Cliquer ICI**

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Concernant la feuille de match Papier : la scanner et l'insérer sur le site fédéral (sous format PDF, JPEG ou PNG) au plus tard le lundi 14H00 qui suivra la journée de compétition.

Communication des résultats : Le GSA organisateur est dans l'obligation de communiquer les résultats par le biais d'une saisie Internet sur le site fédéral, avant le dimanche minuit (jour de la compétition). Le code de saisie des résultats des rencontres est « **VOLLEY** ».

Art. 11 Arbitrage

- L'arbitrage sera assuré par les équipes concernées par la rencontre, sauf accord entre les GSA participants (Entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié, bénévole...etc.).

Art. 12 Qualification des joueuses - Licence – Surclassement

Les joueuses ayant participé au championnat régional « jeunes » quelle que soit la catégorie, ne pourront pas participer aux finales des championnats interdépartementaux.

Les Finales des championnats Interdépartementaux « jeunes » organisées par la LIFvolley, sont considérées comme une compétition de niveau « départemental » concernant les surclassements. Les prérequis nécessaires pour une jeune joueuse évoluant dans cette compétition sont régis par le tableau des catégories d'âge fédéral (en annexe).

Art 12.1 Qualification des joueuses :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueuses, **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Une joueuse absente de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, si elle est normalement qualifiée, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueurs et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 12.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre des finales des championnats interdépartementaux, une joueuse doit être titulaire d'une licence **COMPETITION « EXTENSION VOLLEY BALL »** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifiée pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter **les licences du collectif sans photo** sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). **Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre.**

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 12.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, une jeune joueuse doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 13 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres (le cas échéant)	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	40 minutes

Art. 14 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	7m X 14m
Hauteur du filet	2m15

Art. 15 Forfait

L'équipe forfait lors des finales des championnats interdépartementaux s'acquittera d'une amende administrative d'un montant de 115 euros - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Décision de la CRS).

Coordonnées des équipes qualifiées

Nom des équipes	E-mail	N° de téléphone
AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU	avbtavernystleu@gmail.com	06 10 30 62 81
COULOMMIERS VOLLEY-BALL 1	coulommiersvb@gmail.com	06 72 00 41 32
SAINT-CLOUD PARIS SF 1	secretariat@saintcloud-paris-sf.fr	06 73 79 23 07
ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON 1	sandrine.davoust@wanadoo.fr	06 80 07 47 42

Art. 16 Règlement Sportif 4X4

Les règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :

- installations et équipements,
- dimensions du terrain (Art 14 du RPE)

Participants :

- Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.
- Responsables des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

Positions des joueurs et numérotation :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant-centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Positions relatives des joueurs entre eux : au moment de la frappe du ballon au service : les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

Service :

- Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe,
- rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...),
- services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

Remplacements des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2,
- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

Libéro : il n'y a pas de libéro.

Jeu des joueurs :

- des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
- de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

ANNEXE

Catégories d'âges – 2022/2023

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023



2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982	
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS	
	/	/	/		Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	
					Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.					
	2017	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction											
	2016	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction												
	2015	8 ans	M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	interdiction											
	2014	9 ans	M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	interdiction											
	2013	10 ans	M11(1)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2012	11 ans	M11(2)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2011	12 ans	M13(1)					autorisé	Simple Surclassement	interdiction									
2010	13 ans	M13(2)						Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction									
2009	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						
2008	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						
2007	16 ans	M18(1)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						
2006	17 ans	M18(2)																	
2005	18 ans	M18(3)																	
2004	19 ans	M21(1)																	
2003	20 ans	M21(2)																	
2002	21 ans	M21(3)																	
2001	22 ans &+	SEN(1)																	
1982	40 ans &+	MAST																	

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023



2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982	
FEMINIENS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS	
	/	/	/		Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	
					Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.	Terrain 9m. x 10m.					
	2017	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction											
	2016	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction												
	2015	8 ans	M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	interdiction											
	2014	9 ans	M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	interdiction											
	2013	10 ans	M11(1)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2012	11 ans	M11(2)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2011	12 ans	M13(1)					autorisé	Simple Surclassement	interdiction									
2010	13 ans	M13(2)						Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction									
2009	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						
2008	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						
2007	16 ans	M18(1)									Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction						
2006	17 ans	M18(2)																	
2005	18 ans	M18(3)																	
2004	19 ans	M21(1)																	
2003	20 ans	M21(2)																	
2002	21 ans	M21(3)																	
2001	22 ans &+	SEN(1)																	
1982	40 ans &+	MAST																	